



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RFF

Question orale n° 271

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de réouvrir et d'améliorer le réseau ferroviaire de la région Centre. Dès son entrée en fonction, il a affirmé sa volonté de réexaminer la politique des transports des personnes comme des marchandises, en vue notamment d'un meilleur équilibre entre le rail et la route et d'une meilleure prise en compte des coûts aujourd'hui externalisés (sécurité, environnement, énergie...) des différents modes de transport. Dans ce sens, un certain nombre de décisions ont déjà été prises, particulièrement concernant le TGV. Si elle n'est pas hostile au développement du réseau TGV, qui permet par ailleurs une meilleure répartition entre le transport aérien et le transport ferroviaire, elle s'interroge sur l'expression de la volonté gouvernementale relative au développement des transports ferroviaires régionaux, répondant aux besoins quotidiens des populations et favorisant un aménagement du territoire plus équilibré. En effet, dans ce domaine, les besoins à satisfaire sont multiples. Ainsi, et pour ne prendre que l'exemple de sa région et de son département, la réouverture de la ligne Chartres-Orléans au transport des voyageurs ou l'amélioration de la ligne Paris-Châteaudun-Tours sont très attendues par la population. Ces lignes ont fait l'objet d'études financées par la région Centre, mais en l'absence de clarification des rapports entre réseau ferré de France (RFF) et les régions, d'une part, et en l'absence de moyens financiers, d'autre part, ces études restent pour l'instant sans suite, alors qu'elles exposaient des perspectives intéressantes. Par ailleurs, la région Centre, pionnière en matière de transfert de compétence dans le domaine de l'organisation des transports voyageurs, a investi lourdement dans l'amélioration du matériel roulant. Il serait dommage que cet engagement déterminé de la région Centre ne soit pas accompagné d'une démarche tout aussi déterminée en matière de réouverture ou d'amélioration des lignes. Dans ce cadre, elle lui demande de bien vouloir préciser les moyens qui seront accordés à RFF en vue de la réouverture et de la rénovation de lignes d'intérêt régional, d'une part, et le rôle qu'il souhaite voir jouer aux régions dans ce domaine, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 271

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1998, page 2889

Réponse publiée le : 22 avril 1998, page 2800

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 avril 1998